

-
- Toujours par souci de réduction des dépenses et en conformité avec nos intérêts, nous encouragerons la co-occupation de locaux à l'étranger pour nos services et des missions d'autres pays de même opinion. Cette formule est déjà mise en pratique avec l'Australie dans certaines missions.
 - Le Service mettra l'accent sur l'apprentissage continu afin de bien maîtriser les compétences et les connaissances nécessaires dans un monde en constante évolution.
 - La couverture médiatique mondiale et les bases de données informatisées ont modifié les besoins auxquels répondaient les rapports politiques, économiques et commerciaux préparés par les missions. Désormais, on consacrera davantage de temps et d'efforts aux relations avec les décideurs, aux négociations, à la promotion des divers intérêts canadiens et à la recherche de nouvelles méthodes pour promouvoir les intérêts du Canada dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la technologie.
 - Les ressources consacrées à la promotion du commerce international seront également déployées avec souplesse de façon à mettre l'accent sur les marchés les plus prometteurs, tel qu'indiqué plus haut.

L'un dans l'autre, ces changements et d'autres tendront à réduire le coût des opérations à l'étranger sans trop nuire à leur efficacité. Cela dit, une réduction des ressources se traduira inévitablement par une réduction des services. Nous nous concentrerons donc sur les plus importants.

Les changements survenus sur la scène nationale et internationale exigent également que nous adoptions de nouvelles approches face à la gestion des grands dossiers. Les menaces à la stabilité et à la sécurité internationales appellent en effet une attention plus soutenue.

- Par souci d'efficacité dans la poursuite de nos principaux objectifs, le MAECI veillera le premier à assurer la plus grande cohérence et synergie possibles entre toutes les activités internationales du gouvernement canadien. À cette fin, il créera avec l'ACDI un comité, présidé par le sous-ministre des Affaires étrangères, pour assurer une coordination systématique des politiques entre les deux organisations. Ils travailleront de façon plus intégrée pour assurer une plus grande cohérence au niveau des politiques, des opérations et de la gestion. Au besoin, par souci d'économie et de cohérence, le fonctionnement des deux sera rationalisé pour assurer des services en commun.